

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG n° 97.103

L'An mil neuf cent quatre vingt dix sept le 20 Novembre à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

12 Novembre 1997

DATE D'AFFICHAGE

12 Novembre 1997

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD et CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER et SIMONNET, Conseillers,

ETAIT REPRESENTE :

Monsieur MALBOIS par Madame GEOFFROY
Monsieur BOURGEOIS par Monsieur QUENTIN
Monsieur MERLE par Monsieur CAMPAGNE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 30
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Contrat Enfance - Renouvellement

VOTE : 2 Abstentions - UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Par délibération en date du 19 Octobre 1992, le Conseil Municipal a approuvé un contrat enfance intervenu avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime pour la mise en oeuvre d'une politique d'action sociale concertée visant au développement de l'accueil des enfants de 0 à 6 ans.

Dans le cadre de ce contrat, les principales réalisations ont été les suivantes :

- 1993 : création du service Enfance de la Ville de ROYAN et d'un relais assistantes maternelles
- 1994 : amélioration de l'accueil péri-scolaire sur Maine-Geoffroy, Louis bouchet et Jules Ferry.
- 1995 : ouverture de la Maison de l'Enfance, mise en place d'une crèche association parentale et amélioration de l'accueil péri-scolaire sur l'Yeuse et La Clairière.
- 1996 : création d'une ludothèque municipale habilitée Centre de Loisirs Sans Hébergement.
- 1997 :
 - * création d'un point d'accueil en PMI parents/enfants/relais assistantes maternelles autour du livre petite enfance.

* amélioration du secteur d'accueil petite enfance du Centre de Loisirs Sans Hébergement.

Compte-tenu de l'intérêt que présente un tel contrat et de l'aide financière apportée par la Caisse d'Allocations Familiales, il est proposé de souscrire un nouveau contrat pour une durée de cinq années.

Les dépenses brutes constatées au titre des actions en faveur de la petite enfance pour 1996 font apparaître une dépense annuelle par enfant de moins de six ans résidant à ROYAN de 4062 Francs.

Aux termes du nouveau contrat, la Commune s'engage à porter cette dépense à 4412 Francs pour l'année 2001 étant précisé qu'en contrepartie de cet engagement, la Caisse verse une prestation enfance représentant 70 % des dépenses nouvelles.

A cet égard, il est notamment prévu l'agrandissement de la Maison de l'Enfance en vue, d'une part, de la création d'un jardin d'enfants, permettant d'accueillir collectivement, à la carte, les enfants âgés de 18 mois à quatre ans, et, d'autre part, d'étendre les locaux affectés à la crèche.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur

- Après en avoir délibéré

DECIDE

- d'approuver le contrat enfance à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime.
- d'habiliter Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer ledit contrat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 Novembre 1997
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS